



NOS ATOUTS EXCLUSIFS



1er & 2e

Aux Palmarès de la Revue **Gestion de Fortune** et du Magazine **Investissement Conseils** - Catégorie Monteur en Loi Girardin Industrielle, depuis leur création.



1,8 milliards

d'euros d'investissements financés sur les 10 dernières années



222 millions

d'euros d'investissements réalisés par ECOFIP en 2024 en loi Girardin



15 300

Entreprises locataires en cours



16 719

Investisseurs en cours



2 500

Entreprises financées en 2024 par ECOFIP



665

Partenaires CGP



Plus de 100

Salariés répartis sur l'ensemble des DOM-COM et Paris à votre service



76

Agréments fiscaux délivrés par la DGI pour ECOFIP entre 2012 et 2024



7

Bureaux ECOFIP dans le monde :

Martinique - Guadeloupe - Guyane - Réunion - Nouvelle-Calédonie - Polynésie - Paris



Ecofonds sécurisés

avec assurances intégrées



LES 3 ATOUTS PRINCIPAUX D'ECOFIP POUR UN MONTAGE MAÎTRISÉ DES OPÉRATIONS EN GIRARDIN INDUSTRIEL :

- ✓ **La mutualisation et la diversification géographique** des investissements sur 5 à 6 sociétés, soit une trentaine d'exploitants / biens indépendants en tout.
- ✓ Le choix des sociétés et des matériels : une sélection de **biens notamment standards non spécifiques ou avec une demande forte et régulière.**
- ✓ Un réseau de 7 agences dans tous les DOM-COM et l'hexagone pour assurer une bonne gestion et un **réel suivi des investissements.**



LES GARANTIES D'ECOFIP POUR PROTÉGER L'INVESTISSEUR ET SA RÉDUCTION D'IMPÔT GIRARDIN :

ECOFIP dispose d'assurances et de garanties figurant parmi les meilleures du marché :

NOUVEAU

- ✓ **Assurance RC PRO** : ECOFIP a souscrit auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles et MMA IARD SA une police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle portant le N° 115.420.459 à hauteur de 2 500 000 euros par sinistre et par an.
Souscription d'une deuxième police de 5 000 000 d'euros supplémentaires par sinistre et par an.
Souscription d'une troisième police de 12 500 000 d'euros supplémentaires par sinistre et par an.
→ Portant ainsi le plafond de garantie RC PRO à hauteur de 20 000 000 d'euros par sinistre et par an pour ECOFIP.
- ✓ **Assurance RC et Assurance Dommages Chapeau Exploitants** : en cas d'accident d'un matériel exploitant non ou mal assuré, ECOFIP protège les investisseurs - associés des sociétés (SNC ou SAS) des demandes éventuelles de réparation en responsabilité civile et des pertes financières locatives.
- ✓ **Assurance EXCLUSIVE chapeau requalification fiscale** : intégrée aux contrats d'assurance Chapeau, cette assurance exclusive couvre le montant de la réduction d'impôts des investisseurs dans le cas d'une remise en cause de l'avantage fiscal liée à la perte totale des biens loués en cas de sinistre, l'agissement délictueux d'un intermédiaire ou d'un locataire, ou toute faute dont ECOFIP serait victime.
- ✓ **Garantie GPLUS - optionnelle** : pour garantir quoiqu'il arrive 100 % de la réduction d'impôts.



ECOFIP
Ingénierie & Financement Outre-Mer



01 53 04 90 53



paris@ecofip.com



11, rue Dosne - 75116 Paris